

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1349)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL798

présenté par
M. Paris, rapporteur

ARTICLE 28

À l'alinéa 4, supprimer l'avant-dernière occurrence du signe :

« , ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.